



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 29

L'an deux mille vingt et un,

En exercice : 29

Le treize avril

Présents : 20

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Représentés : 4

Votants : 24

Date de la convocation du Conseil Municipal : 07 avril 2021

PRESENTS : ACQUATELLA Stéphanie ALBERTINI Josepha, ALBERTINI Paule, ANTOLINI Ghjuvan Filippu, BRUSCHINI Vincent, DUCROS Louis, FRANCONERI Suzanne, FROMBOLACCI Antoine, GALLETTI Joseph, GAMBOTTI Bruno, SAVELLI Jeanne-Baptiste, GIUDICELLI Isabelle, LAPINA François, MONTI François, NOVELLA Dominique, SANTINI Pierre-Joseph, SOLET Anne-Marie, VALDRIGHI Hervé, VALLICIONI Jacques, ZAMBONI Jean-Baptiste.

POUVOIRS : CAPPELLUTI Denise donne pouvoir à NOVELLA Dominique, GOUIN Aurélie donne pouvoir à MONTI François, MORDICONI Marie-Eugénie donne pouvoir à ALBERTINI Paule, PASQUINI Maud donne pouvoir à SAVELLI Jeanne-Baptiste,

ABSENTS : CAPOROSSI Laurent, LORENZI Lesia, MARCELLI Charles-Félix, NICOLAI Louise, LORENZI Bernardette,

Monsieur Jean-Baptiste Zamboni a été nommé secrétaire.

13 avril 2021-01 Objet : Adoption du Compte Administratif 2020

Le conseil municipal siégeant sous la présidence du Premier Adjoint, conformément à l'article L2121-14 du Code des Collectivités Territoriales, est appelé à délibérer concernant l'adoption du compte administratif de l'exercice 2020 comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	7 391 895.97
Recettes de fonctionnement	9 760 623.86
Résultat de fonctionnement de l'exercice	2 368 727.89
Excédent reporté de l'exercice n-1	3 394 096.42
Résultat de clôture	5 762 824.31

INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	5 119 398.18
Recettes d'investissement	6 347 283.60
Résultat d'investissement de l'exercice	1 227 885.42
Excédent reporté de l'exercice n-1	1 705 886.18
Résultat de clôture	2 933 711.60

RESTES A REALISER DE 2020 A REPORTER EN 2021 :

Dépenses d'investissement	2 498 796.00
Recettes d'investissement	1 547 742.00

RESULTAT CUMULE :

Section de fonctionnement	5 762 824.31
Section d'investissement (1068)	951 054.00
Total cumulé (002)	4 811 770.31

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire ayant quitté la séance,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **adopte** le compte administratif de l'exercice 2020 comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	7 391 895.97
Recettes de fonctionnement	9 760 623.86
Résultat de fonctionnement de l'exercice	2 368 727.89
Excédent reporté de l'exercice n-1	3 394 096.42
Résultat de clôture	5 762 824.31
INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	5 119 398.18
Recettes d'investissement	6 347 283.60
Résultat d'investissement de l'exercice	1 227 885.42
Excédent reporté de l'exercice n-1	1 705 886.18
Résultat de clôture	2 933 711.60

RESTES A REALISER DE 2020 A REPORTER EN 2021 :

Dépenses d'investissement	2 498 796.00
Recettes d'investissement	1 547 742.00

RESULTAT CUMULE :

Section de fonctionnement	5 762 824.31
Section d'investissement (1068)	951 054.00
Total cumulé (002)	4 811 770.31

13 avril 2021-01

VOTE : à l'unanimité

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures

Lucciana, le 13 avril 2021

Le Maire,



Joseph GALLETTI



13 avril 2021-02



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 29

L'an deux mille vingt et un,

En exercice : 29

Le treize avril

Présents : 20

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Représentés : 4

Votants : 24

Date de la convocation du Conseil Municipal : 07 avril 2021

PRESENTS : ACQUATELLA Stéphanie ALBERTINI Josepha, ALBERTINI Paule, ANTOLINI Ghjuvan Filippu, BRUSCHINI Vincent, DUCROS Louis, FRANCONERI Suzanne, FROMBOLACCI Antoine, GALLETTI Joseph, GAMBOTTI Bruno, SAVELLI Jeanne-Baptiste, GIUDICELLI Isabelle, LAPINA François, MONTI François, NOVELLA Dominique, SANTINI Pierre-Joseph, SOLET Anne-Marie, VALDRIGHI Hervé, VALLICIONI Jacques, ZAMBONI Jean-Baptiste.

POUVOIRS : CAPPELLUTI Denise donne pouvoir à NOVELLA Dominique, GOUIN Aurélie donne pouvoir à MONTI François, MORDICONI Marie-Eugénie donne pouvoir à ALBERTINI Paule, PASQUINI Maud donne pouvoir à SAVELLI Jeanne-Baptiste,

ABSENTS : CAPOROSSO Laurent, LORENZI Lesia, MARCELLI Charles-Félix, NICOLAI Louise, LORENZI Bernardette,

Monsieur Jean-Baptiste Zamboni a été nommé secrétaire.

13 avril 2021-02 Objet : Approbation du compte de gestion 2020 du comptable du Trésor

Vu le compte de gestion établi par le Comptable du Trésor de Borgo, en ce qui concerne le budget principal de la commune de LUCCIANA pour l'année 2020,

Après s'être assuré que le Comptable du Trésor a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil municipal est appelé à déclarer que le compte de gestion du budget principal de la commune, dressé pour l'exercice 2020, par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

13 avril 2021-02

Le Conseil Municipal,

VU le compte de gestion établi par le Comptable du Trésor de Borgo, en ce qui concerne le budget principal de la commune de LUCCIANA pour l'année 2020,

Après s'être assuré que le Comptable du Trésor a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après en avoir délibéré, :

Déclare que le compte de gestion du budget principal de la commune, dressé pour l'exercice 2020, par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

VOTE : à l'unanimité

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures

Lucciana, le 13 avril 2021

Le Maire,

Joseph GALLETTI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 29

L'an deux mille vingt et un,

En exercice : 29

Le treize avril

Présents : 20

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Représentés : 4

Votants : 24

Date de la convocation du Conseil Municipal : 07 avril 2021

PRESENTS : ACQUATELLA Stéphanie ALBERTINI Josepha, ALBERTINI Paule, ANTOLINI Ghjuvan Filippu, BRUSCHINI Vincent, DUCROS Louis, FRANCONERI Suzanne, FROMBOLACCI Antoine, GALLETTI Joseph, GAMBOTTI Bruno, SAVELLI Jeanne-Baptiste, GIUDICELLI Isabelle, LAPINA François, MONTI François, NOVELLA Dominique, SANTINI Pierre-Joseph, SOLET Anne-Marie, VALDRIGHI Hervé, VALLICIONI Jacques, ZAMBONI Jean-Baptiste.

POUVOIRS : CAPPELLUTI Denise donne pouvoir à NOVELLA Dominique, GOUIN Aurélie donne pouvoir à MONTI François, MORDICONI Marie-Eugénie donne pouvoir à ALBERTINI Paule, PASQUINI Maud donne pouvoir à SAVELLI Jeanne-Baptiste,

ABSENTS : CAPOROSSI Laurent, LORENZI Lesia, MARCELLI Charles-Félix, NICOLAI Louise, LORENZI Bernardette,

Monsieur Jean-Baptiste Zamboni a été nommé secrétaire.

13 avril 2021-03 Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2020

Le Conseil municipal est appelé à délibérer et pourrait affecter le résultat comme suit :

Excédent au 31/12/2020	2 368 727.89 €
Résultats antérieurs reportés	3 394 096.42 €
Résultats à affecter	5 762 824.31 €
Virement à la section d'investissement (compte 1068)	951 054.00€
Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (R 002)	4 811 770.31€

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 2 368 727.89 €

- **Décide** d'affecter le résultat comme suit :

Excédent au 31/12/2020	2 368 727.89 €
Résultats antérieurs reportés	3 394 096.42 €
Résultats à affecter	5 762 824.31 €
Virement à la section d'investissement (compte 1068)	951 054.00€
Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (R 002)	4 811 770.31€

VOTE : à l'unanimité

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures

Lucciana, le 13 avril 2021

Le Maire,


Joseph GALLETTI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 29

L'an deux mille vingt et un,

En exercice : 29

Le treize avril

Présents : 20

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Représentés : 4

Votants : 24

Date de la convocation du Conseil Municipal : 07 avril 2021

PRESENTS : ACQUATELLA Stéphanie ALBERTINI Josepha, ALBERTINI Paule, ANTOLINI Ghjuvan Filippu, BRUSCHINI Vincent, DUCROS Louis, FRANCONERI Suzanne, FROMBOLACCI Antoine, GALLETTI Joseph, GAMBOTTI Bruno, SAVELLI Jeanne-Baptiste, GIUDICELLI Isabelle, LAPINA François, MONTI François, NOVELLA Dominique, SANTINI Pierre-Joseph, SOLET Anne-Marie, VALDRIGHI Hervé, VALLICIONI Jacques, ZAMBONI Jean-Baptiste.

POUVOIRS : CAPPELLUTI Denise donne pouvoir à NOVELLA Dominique, GOUIN Aurélie donne pouvoir à MONTI François, MORDICONI Marie-Eugénie donne pouvoir à ALBERTINI Paule, PASQUINI Maud donne pouvoir à SAVELLI Jeanne-Baptiste,

ABSENTS : CAPOROSSO Laurent, LORENZI Lesia, MARCELLI Charles-Félix, NICOLAI Louise, LORENZI Bernardette,

Monsieur Jean-Baptiste Zamboni a été nommé secrétaire.

13 avril 2021-04 Objet : Fixation des taux des taxes locales

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal, appelé à se prononcer sur les recettes du budget primitif 2021, doit fixer les taux des impôts locaux. Il propose, pour l'année 2021, de maintenir les taux d'imposition inchangés par rapport à l'année 2020 :

- Foncier Bâti : 23.88 %
- Foncier Non Bâti : 47,92 %
- Contribution Foncière des Entreprises : 13,84 %

13 avril 2021-04

Il précise toutefois que cette année pour la taxe foncière bâti le taux de la Collectivité de Corse va s'agréger à celui de la commune (10.98 + 12.90)

Le Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Décide de fixer les taux des impôts locaux pour l'année 2021 comme suit :

- Foncier Bâti : 10,98%
- Foncier Non Bâti : 47,92%
- Contribution Foncière des Entreprises : 13,84%

VOTE : à l'unanimité

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures

Lucciana, le 13 avril 2021

Le Maire,

Joseph GALLETTI



13 avril 2021-05



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 29

L'an deux mille vingt et un,

En exercice : 29

Le treize avril

Présents : 20

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Représentés : 4

Votants : 24

Date de la convocation du Conseil Municipal : 07 avril 2021

PRESENTS : ACQUATELLA Stéphanie ALBERTINI Josepha, ALBERTINI Paule, ANTOLINI Ghjuvan Filippu, BRUSCHINI Vincent, DUCROS Louis, FRANCONERI Suzanne, FROMBOLACCI Antoine, GALLETTI Joseph, GAMBOTTI Bruno, SAVELLI Jeanne-Baptiste, GIUDICELLI Isabelle, LAPINA François, MONTI François, NOVELLA Dominique, SANTINI Pierre-Joseph, SOLET Anne-Marie, VALDRIGHI Hervé, VALLICIONI Jacques, ZAMBONI Jean-Baptiste.

POUVOIRS : CAPPELLUTI Denise donne pouvoir à NOVELLA Dominique, GOUIN Aurélie donne pouvoir à MONTI François, MORDICONI Marie-Eugénie donne pouvoir à ALBERTINI Paule, PASQUINI Maud donne pouvoir à SAVELLI Jeanne-Baptiste,

ABSENTS : CAPOROSSI Laurent, LORENZI Lesia, MARCELLI Charles-Félix, NICOLAI Louise, LORENZI Bernardette,

Monsieur Jean-Baptiste Zamboni a été nommé secrétaire.

13 avril 2021-05 Objet : Vote du Budget Primitif 2021

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-1 et suivants et L2312-1 et suivants ;

Après avoir entendu le Maire sur les orientations générales du budget principal 2021 lors de la séance du 16 mars 2021.

Vu la Commission des Finances en date du 06 avril 2021

-adopte le budget primitif 2020 de la commune, arrêté comme suit:

1 2

13 avril 2021-05

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	13 702 364	13 702 364
INVESTISSEMENT	12 544 235	12 544 235

VOTE : à l'unanimité

Pour : 24
Contre : 0
Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures

Lucciana, le 13 avril 2021

Le Maire,


Joseph GALLETTI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 29

L'an deux mille vingt et un,

En exercice : 29

Le treize avril

Présents : 20

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Représentés : 4

Votants : 24

Date de la convocation du Conseil Municipal : 07 avril 2021

PRESENTS : ACQUATELLA Stéphanie ALBERTINI Josepha, ALBERTINI Paule, ANTOLINI Ghjuvan Filippu, BRUSCHINI Vincent, DUCROS Louis, FRANCONERI Suzanne, FROMBOLACCI Antoine, GALLETTI Joseph, GAMBOTTI Bruno, SAVELLI Jeanne-Baptiste, GIUDICELLI Isabelle, LAPINA François, MONTI François, NOVELLA Dominique, SANTINI Pierre-Joseph, SOLET Anne-Marie, VALDRIGHI Hervé, VALLICIONI Jacques, ZAMBONI Jean-Baptiste.

POUVOIRS : CAPPELLUTI Denise donne pouvoir à NOVELLA Dominique, GOUIN Aurélie donne pouvoir à MONTI François, MORDICONI Marie-Eugénie donne pouvoir à ALBERTINI Paule, PASQUINI Maud donne pouvoir à SAVELLI Jeanne-Baptiste,

ABSENTS : CAPOROSSI Laurent, LORENZI Lesia, MARCELLI Charles-Félix, NICOLAI Louise, LORENZI Bernardette,

Monsieur Jean-Baptiste Zamboni a été nommé secrétaire.

13 avril 2021-06 Objet : Dépenses du compte 6232 « fêtes et cérémonies »

Vu l'article D 1617-19 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2007-450 du 25 mars 2007 fixe la liste des pièces justificatives exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques.

Ce décret fait l'objet d'une instruction codificatrice n°07-024MO du 24 mars 2007.

Après avoir consulté Monsieur le Trésorier Principal,

Considérant qu'il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies »,

Conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire,

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés ;
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles (foire), locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos) ;
- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;
- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres et manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide :

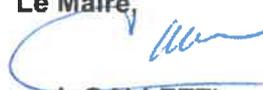
-De considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal

VOTE : à l'unanimité

Pour : 24
Contre : 0
Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures

Lucciana, le 13 avril 2021

Le Maire,

Joseph GALLETTI


13 avril 2021-07



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 29

L'an deux mille vingt et un,

En exercice : 29

Le treize avril

Présents : 20

Représentés : 4

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Votants : 24

Date de la convocation du Conseil Municipal : 07 avril 2021

PRESENTS : ACQUATELLA Stéphanie ALBERTINI Josepha, ALBERTINI Paule, ANTOLINI Ghjuvan Filippu, BRUSCHINI Vincent, DUCROS Louis, FRANCONERI Suzanne, FROMBOLACCI Antoine, GALLETTI Joseph, GAMBOTTI Bruno, SAVELLI Jeanne-Baptiste, GIUDICELLI Isabelle, LAPINA François, MONTI François, NOVELLA Dominique, SANTINI Pierre-Joseph, SOLET Anne-Marie, VALDRIGHI Hervé, VALLICIONI Jacques, ZAMBONI Jean-Baptiste.

POUVOIRS : CAPPELLUTI Denise donne pouvoir à NOVELLA Dominique, GOUIN Aurélie donne pouvoir à MONTI François, MORDICONI Marie-Eugénie donne pouvoir à ALBERTINI Paule, PASQUINI Maud donne pouvoir à SAVELLI Jeanne-Baptiste,

ABSENTS : CAPOROSSI Laurent, LORENZI Lesia, MARCELLI Charles-Félix, NICOLAI Louise, LORENZI Bernardette,

Monsieur Jean-Baptiste Zamboni a été nommé secrétaire.

13 avril 2021-07 Objet : Plan de financement acquisition Maison Zattara Parcelles A486 et A487

La commune envisage de faire l'acquisition d'une maison de village, à Lucciana, de gré à gré, en vue de l'amélioration du bâtiment destinée à accueillir du logement locatif à prix encadré, conformément au règlement des aides territoriales en faveur du logement et de l'habitat.

Le bien, appartement à M. Jean-Paul Zattara, est situé au cœur du village, Piazza Casò, sur une petite place pavée.

C'est une construction ancienne, en pierre, totalement à l'abandon, nécessitant de lourds travaux de réhabilitation que la commune engagera dans les trois années à venir au plus tard, en vue de proposer plusieurs logements locatifs à prix encadré.

D'une surface carrez de 152.28m², la maison est constituée d'un rez-de chaussée, surélevée de 3 étages et d'un grenier, se décomposant comme suit :

1/ Parcelle A486

- Lots 1 et 2 : caves en rez-de chaussée
- Lot 3 : appartement formant le 1^{er} étage de la maison
- Lot 4 : appartement formant le 2^{ème} étage de la maison
- Lot 5 : appartement formant le 3^{ème} étage de la maison
- Lot 7 : un petit bâtiment attenant à la maison

2/ Parcelle A487

- Lot 6 : une pièce au 1^{er} étage au-dessus de la voûte reliant les immeubles A486 et A487
- Lot 7 : une pièce au 2^{ème} étage au-dessus de la voûte
- Lot 8 : une pièce au 3^{ème} étage au-dessus de la voûte

Le propriétaire a obtenu un droit à construire en 2018 pour la réhabilitation de cette maison de village en plusieurs logements, le permis de construire concerne une **surface de plancher de 254m², fait l'objet d'une reconduction.**

L'estimation des domaines en date du 15 mars 2021 présente une valeur vénale de 75 000€.

Par courrier du 2 février 2021, Monsieur Zattara, qui espérait vendre son bien 120 000 €, a revu sa proposition à la baisse et propose de le vendre à la commune de Lucciana pour 95 000 € dans le cadre d'une négociation du prix.

Compte tenu du fait que la surface de plancher existante de l'habitation totale permet un projet de réhabilitation de 254 m² (**PC N° 02B 148 17 N 0073**), la commune espère pouvoir réhabiliter ce bien en cinq logements indépendants. La surface de plancher du projet, supérieure à l'estimation Carrez, justifie un accord sur un prix d'acquisition de 95 000 €, afin de réhabiliter cette maison de village **pour réaliser dans les 3 ans suivant l'acquisition des logements locatifs à prix encadrés pendant 9 ans au minimum**, et participer ainsi à l'objectif de préservation du patrimoine bâti et la revitalisation de nos villages.

Le Conseil municipal est appelé à délibérer sur:

→ L'approbation du plan de financement suivant :

→ L'autorisation accordée au maire pour signer tout document relatif à l'acquisition.

Plan de financement: 95 000 €		
Collectivité de Corse	Participation en %	Montant en €
CdC Aides Logement Habitat	50 %	47 500 €
Commune	50%	47 500 €
TOTAL	100%	95 000 €

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le plan de financement suivant
- D'autoriser le maire à signer tout document relatif à l'acquisition.

Plan de financement: 95 000 €		
Collectivité de Corse	Participation en %	Montant en €
CdC Aides Logement Habitat	50 %	47 500 €
Commune	50%	47 500 €
TOTAL	100%	95 000 €

VOTE : à l'unanimité

Pour : 24
Contre : 0
Abstentions : 0

Lucciana, le 13 avril 2021

Le Maire,

Joseph GALLETI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 29

L'an deux mille vingt et un,

En exercice : 29

Le treize avril

Présents : 20

Représentés : 4

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire**.

Votants : 24

Date de la convocation du Conseil Municipal : 07 avril 2021

PRESENTS : ACQUATELLA Stéfanie ALBERTINI Josepha, ALBERTINI Paule, ANTOLINI Ghjuvan Filippu, BRUSCHINI Vincent, DUCROS Louis, FRANCONERI Suzanne, FROMBOLACCI Antoine, GALLETTI Joseph, GAMBOTTI Bruno, SAVELLI Jeanne-Baptiste, GIUDICELLI Isabelle, LAPINA François, MONTI François, NOVELLA Dominique, SANTINI Pierre-Joseph, SOLET Anne-Marie, VALDRIGHI Hervé, VALLICIONI Jacques, ZAMBONI Jean-Baptiste.

POUVOIRS : CAPPELLUTI Denise donne pouvoir à NOVELLA Dominique, GOUIN Aurélie donne pouvoir à MONTI François, MORDICONI Marie-Eugénie donne pouvoir à ALBERTINI Paule, PASQUINI Maud donne pouvoir à SAVELLI Jeanne-Baptiste,

ABSENTS : CAPOROSSO Laurent, LORENZI Lesia, MARCELLI Charles-Félix, NICOLAI Louise, LORENZI Bernardette,

Monsieur Jean-Baptiste Zamboni a été nommé secrétaire.

13 avril 2021-08 **Objet : Rachat véhicules en fin de location avec option d'achat**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune avait contracté un marché public en 2016 pour la location de véhicules utilitaires pour une durée de 5 ans.

Il s'agit de 3 camions benne et d'un fourgon dont les contrats arrivent à échéance le 10 mai 2021 et ils bénéficient d'une clause d'option d'achat.

La Société IVECO CAPITAL fait les propositions suivantes :

CONTRATS	IMMAT	MILLESIME	KM	PRIX
Y0041620001	EB-064-ZA	2016	50 547	7 800.00 €
Y0041648001	EB-406-XK	2016	87 040	8 640.16 €
Y0041647001	EB-612-YZ	2016	47 334	8 640.16 €
Y 0041649001	EB-828-XJ	2016	47 498	8 640.16 €

Monsieur le Maire propose au vu de l'état des véhicules de les racheter.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, décide :

-d'accéder à la proposition du Maire de racheter les véhicules suivants :

CONTRATS	IMMAT	MILLESIME	KM	PRIX
Y0041620001	EB-064-ZA	2016	50 547	7 800.00 €
Y0041648001	EB-406-XK	2016	87 040	8 640.16 €
Y0041647001	EB-612-YZ	2016	47 334	8 640.16 €
Y 0041649001	EB-828-XJ	2016	47 498	8 640.16 €

Les dépenses sont inscrites au budget de la Commune 2021.

VOTE : à l'unanimité

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Lucciana, le 13 avril 2021

Le Maire,

Joseph GALLETTI



13 avril 2021-09



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 29

En exercice : 29

Présents : 20

Représentés : 4

Votants : 24

L'an deux mille vingt et un,

Le treize avril

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 07 avril 2021

PRESENTS : ACQUATELLA Stéfanie ALBERTINI Josepha, ALBERTINI Paule, ANTOLINI Ghjuvan Filippu, BRUSCHINI Vincent, DUCROS Louis, FRANCONERI Suzanne, FROMBOLACCI Antoine, GALLETTI Joseph, GAMBOTTI Bruno, SAVELLI Jeanne-Baptiste, GIUDICELLI Isabelle, LAPINA François, MONTI François, NOVELLA Dominique, SANTINI Pierre-Joseph, SOLET Anne-Marie, VALDRIGHI Hervé, VALLICIONI Jacques, ZAMBONI Jean-Baptiste.

POUVOIRS : CAPPELLUTI Denise donne pouvoir à NOVELLA Dominique, GOUIN Aurélie donne pouvoir à MONTI François, MORDICONI Marie-Eugénie donne pouvoir à ALBERTINI Paule, PASQUINI Maud donne pouvoir à SAVELLI Jeanne-Baptiste,

ABSENTS : CAPOROSSI Laurent, LORENZI Lesia, MARCELLI Charles-Félix, NICOLAI Louise, LORENZI Bernardette,

Monsieur Jean-Baptiste Zamboni a été nommé secrétaire.

13 avril 2021-09 Objet : Acquisition d'une parcelle cadastrée section AZ 535

La commune envisage de faire l'acquisition de la parcelle AZ 535 d'une contenance de 555 M² au lieu-dit Panconi pour intégration au domaine privé communal.

Cette acquisition a été souhaitée par Mme Françoise Bagnaninchi, propriétaire de la parcelle AZ 40, afin de régulariser la portion de route utilisée par les riverains et qu'elle ne peut plus exploiter.

Le plan de division a été dressé par le cabinet Pierre Rodriguez.

L'évaluation à 100 € du M² est calquée sur la décision du juge des expropriations en 2020 visant la propriété « Laderrière » située sur la route de Figarella.

13 avril 2021-09

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, décide :

-d'accéder à la proposition du Maire

- D'acquérir la parcelle AZ 535 d'une contenance de 555 M² au lieu-dit Panconi appartenant à Mme Françoise Bagnaninchi pour un montant de 95 000 € (quatre-vingt-quinze mille euros) ;
- Dit que les frais notariés sont à la charge de la Commune ;
- Donne autorisation à Monsieur le Maire de signer tout acte se rapportant à ce transfert et d'effectuer toute démarche y afférent.

Les dépenses sont inscrites au budget de la Commune 2021.

VOTE : à l'unanimité

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Lucciana, le 13 avril 2021

Le Maire,

Joseph GALLETI

